Guengat

CONSEIL MUNICIPAL DE GUENGAT

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026
PROCÈS VERBAL

Le 25 septembre 2026 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Guengat, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, AM. POUPON, P. BOUSSARD, S. CAUGANT, JP. HEMON, S. FAIELLO, C. L'HARIDON, JR. TANGUY, Y. CHAMPION, S. SOUBEN, M. BARGAIN, J. GUICHEN, S. LAUDEN, P. DAGORN, Y. URVOAS.

Etaient absents : G. QUEAU, excusée, pouvoir à M. BARGAIN ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à S. SOUBEN ; R. NAVARRETE.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Date de convocation : 17 septembre 2026

Quorum : 10

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 03.07.2026

Il est rappelé aux conseillers municipaux les délibérations prises lors de la séance du 3 juillet 2026

☒ Aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal

☐ Observations de la part des membres du Conseil Municipal :

.....

ORDRE DU JOUR– SEANCE DU 25.09.2026

N°	Désignation	Vote
2026/09/01	Fiscalité directe locale : instauration de la Taxe sur la Vacance des Logements d'Habitation (TVLH)	adoptée
2026/09/02	Tarifs communaux 2027	adoptée

Délibération N°2026/09/01

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : INSTAURATION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TVLH) EN SUBSTITUTION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS (THLV)

Le Maire rappelle que par délibération du 26 septembre 2025, le Conseil Municipal de Guengat a instauré la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV).

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi de Finances pour 2026 a introduit une réforme structurelle de la fiscalité appliquée aux logements vacants.

En effet, l'article 108 prévoit la création d'une taxe unique, à savoir la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH), destinée à remplacer les dispositifs actuels à compter du 1er janvier 2027 :

La taxe sur les logements vacants (TLV) obligatoire pour les communes en zone tendue

La taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) pour les communes en zone non tendue

Cette mesure vise à simplifier le cadre fiscal tout en renforçant le rôle des collectivités locales dans la gestion du parc de logements situés sur leur territoire.

Cette nouvelle taxe s'applique aux logements vacants (logements libres de toute occupation pendant au moins deux années consécutives en « zone non tendue ») au 1er janvier de l'année d'imposition à savoir :

Logements habitables, clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (électricité, eau, sanitaires)

Logements non meublés

Il est précisé que les logements détenus par les organismes d'habitations à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte, destinés à être attribués sous conditions de ressources, sont exonérés de cette taxe.

Afin de maintenir la taxe sur les logements vacants, il est proposé au Conseil Municipal d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) pour une application au titre de l'année 2027 (article 1639 A bis du CGI). Le taux de la TVLH sera voté en 2027 avec les autres taux relatifs à la fiscalité (article 1639 A du CGI).

Interventions : demande de précisions sur le nombre et le type d'habitats concernés : il est précisé qu'une vingtaine d'habitations est concernée sur la commune, uniquement des logements considérés comme habitables … l'objectif de cette mesure est de répondre au besoin de logement et inciter les propriétaires à vendre ou à louer…

A l'unanimité (18 voix pour), le Conseil Municipal :

➢ DECIDE d'instaurer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) sur le territoire de la Commune de Guengat en substitution de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THVL),

➢ DECIDE d'appliquer cette taxe aux logements habitables, non meublés et vacants depuis plus de 2 années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition.

Délibération N°2026/09/02

TARIFS COMMUNAUX – ANNÉE 2027

A l'unanimité (18 voix pour), le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission des finances et vie économique, réunie le 15 septembre 2026 :

➢ DECIDE d'appliquer, pour l'année 2027, les tarifs suivants :

CONCESSIONS CIMETIERE	10 ans : 15 ans : 30 ans :	90 € 130 € 200 €
MINI CONCESSIONS	15 ans : 10 ans : 15 ans : 30 ans :	385 € (1ère acquisition) 90 € (renouvellement) 130 € (renouvellement) 200 € (renouvellement)
COLUMBARIUMS	15 ans : 10 ans : 15 ans : 30 ans :	795 € (1ère acquisition) 90 € (renouvellement) 130 € (renouvellement) 200 € (renouvellement)

DROIT DE PLACE	Installations exceptionnelles : Installations fréquentes et régulières :	25 € 1 €

LOCATION DE SALLE	Particuliers (1 jour) Particuliers (2 jours consécutifs) Particuliers (1/2 journée) Associations communales Utilisation exceptionnelle (durée 2h maximum)	160 € 260 € 80 € gratuit 5 €/h

nettoyage des locaux par les utilisateurs (30 € appliqués par heure de ménage supplémentaire effectuée par l'agent communal lorsque la salle ne sera pas rendue en état).

AIRE D'ACCUEIL POUR CAMPING-CARS *	Stationnement - forfait 0h/6h Stationnement - forfait 24h Ticket perdu	6,50 € 11 € 50 €

** délibération n°2023/04/07 du 07.04 2023 : modalités inchangées sauf tarifs*

Interventions : le Maire précise qu'un travail sera réalisé prochainement sur les concessions dont le délai a expiré. Il invite les élus à constituer un groupe de travail en vue de travailler sur divers sujets liés au cimetière (entretien, travaux, aménagements, monuments, concessions, règlement du cimetière...)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) :

☞ Groupement d'achat d'électricité 2028-2029 – 2ème phase

Calendrier prévisionnel :

- septembre/octobre 2026 : consultation marché
- novembre 2026 : notification du marché

Rappel : marché de fourniture d'électricité attribué à Selfee pour la période 2026-2027 (1ère phase)

Décisions prises par délégation

☞ Dépenses d'investissement 2026

Date émission	N° bord.	N° pièce	Désignation	Imputation	Tiers	N° engagement	Montant budgétaire	Montant TTC
ONA								
100 - ONA								
Dépense								
24/07/2026	49	396	MISE EN PLACE FIBRE OPTIQUE AIRE CAMPING-	D 21351 / 21	ORANGE		1 119.60 €	1 119.60 €
Total Dépense : 100 - ONA						Total réalisé	**1 119.60 €**	**1 119.60 €**
OP 24								
24 - Programm 24 - Matériel et outillage								
Dépense								
24/07/2026	49	397	MOBILIER EXTERIEUR PLAISANCE + DIVERS	D 2188 / 21	COMAT ET VALCO		5 062.20 €	5 062.20 €
Total Dépense : 24 - Programm 24 - Matériel et outillage						Total réalisé	**5 062.20 €**	**5 062.20 €**

Date émission	N° bord.	N° pièce	Désignation	Imputation	Tiers	N° engagement	Montant budgétaire	Montant TTC
OP 33								
33 - Programm 33 - Voirie								
Dépense								
24/07/2026	49	395	TRAVAUX MARQUAGE VOIRIE COMMUNALE	D 2128 / 21	HELIOS BRETAGNE		4 865.40 €	4 865.40 €
10/09/2026	59	474	MODERNISATION DE LA VOIRIE 2026 : EMPLOIS	D 2315 / 23	LE PAPE		30 000.00 €	30 000.00 €
Total Dépense : 33 - Programm 33 - Voirie						Total réalisé	**34 865.40 €**	**34 865.40 €**
OP 40								
40 - Programm 40 - Accessibilité voirie								
Dépense								
02/07/2026	42	322	AMENAGEMENT ABORDS ECOLE : MARQUAGE AU	D 2128 / 21	VIRAGES		2 108.40 €	2 108.40 €
18/08/2026	53	420	SEPARATEURS DE VOIRIE ROUTE DE LA CROIX	D 2128 / 21	HELIOS BRETAGNE		8 974.20 €	8 974.20 €
18/08/2026	53	421	BORNE MECANIQUE FLEXIBLE ENCASTRABLE	D 2128 / 21	ISR INNOVATIONS		4 308.00 €	4 308.00 €
Total Dépense : 40 - Programm 40 - Accessibilité voirie						Total réalisé	**15 390.60 €**	**15 390.60 €**
OP 48								
48 - Programm 48 - La Plaisance								
Dépense								
10/09/2026	59	473	AMENAGEMENT CARREFOUR PLAISANCE :	D 2128 / 21	TRO AR NEVET		3 143.40 €	3 143.40 €
Total Dépense : 48 - Programm 48 - La Plaisance						Total réalisé	**3 143.40 €**	**3 143.40 €**
OP 52								
52 - Programm 52 - Rénovation pôle enfance et aménagement cantine								
Dépense								
02/07/2026	42	323	TRAVAUX AMELIORATION 2026 RESTAURANT	D 21351 / 21	RB ELETRICITE / COUVERTURE		1 620.52 €	1 620.52 €
18/08/2026	53	422	INSTALLATION D'UN SELF AU RESTAURANT	D 21351 / 21	CAILLAREC		24 305.87 €	24 305.87 €
18/08/2026	53	423	INSTALLATION CHAUFFAGE AEROTHERMIE	D 21351 / 21	RB ELETRICITE / COUVERTURE		2 444.83 €	2 444.83 €
18/08/2026	53	424	ECLAIRAGE LEDS RESTAURANT SCOLAIRE	D 21351 / 21	SONEPAR CONNECT		769.61 €	769.61 €
18/08/2026	53	425	ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE PLAFOND	D 2313 / 23	FOUQUET REMY		15 951.98 €	15 951.98 €
Total Dépense : 52 - Programm 52 - Rénovation pôle enfance et aménagement cantine						Total réalisé	**45 092.81 €**	**45 092.81 €**

Fin de la séance

La secrétaire de séance,	Le Maire,
C. L'HARIDON	D. LE GOFF